

Technologie humanitaire : pour un programme de recherche critique

**Kristin Bergtora Sandvik, Maria Gabrielsen Jumbert,
John Karlsrud et Mareile Kaufmann***

Kristin Bergtora Sandvik, S.J.D. Harvard Law School, est professeure associée au Département de Criminologie et Sociologie du droit à l'Université d'Oslo et professeure de recherche à l'Institut de recherche pour la paix d'Oslo (PRIO). Ses recherches adoptent une approche socio-juridique de la technologie du droit international et de l'action humanitaire. Son travail est paru, entre autres, dans *Disasters* ; le *International Journal of Refugee Law* ; *Refugee Survey Quarterly* ; *Millennium: Journal of International Studies* ; et dans le *Rapport 2013 sur les catastrophes dans le monde* de la FICR.

Maria Gabrielsen Jumbert, docteur, Directrice de recherche au PRIO et Directrice du *Norwegian Centre for Humanitarian Studies* (NCHS). Elle travaille sur les questions relatives à l'humanitaire, aux technologies de surveillance et aux réponses internationales aux crises. Son travail est paru entre autres dans le *Journal of Modern African Studies*, et *Third World Quarterly*.

John Karlsrud, docteur et chercheur à l'Institut norvégien des affaires internationales (NUPI), travaille sur le maintien de la paix, la consolidation de la paix et les questions humanitaires. Son travail est paru, entre autres, dans : *Conflict, Security and Development* ; *Disasters* ; *Global Governance* ; et *Global Responsibility to Protect*.

Mareile Kaufmann est docteur et chercheur au Département de Criminologie et Sociologie du droit à l'Université d'Oslo et au PRIO. Elle travaille sur les questions de sécurité dans les sociétés interconnectées, « technologisées » et digitalisées et plus particulièrement sur la résilience et la gestion de crises. Son travail est paru dans *Resilience et Internasjonl Politikk*.

* Cet article est basé sur le *Critical Humanitarian Technology Projects* de 2013 mené par l'Institut de recherche sur la Paix d'Oslo (PRIO) et le Centre norvégien d'études humanitaires (NCHS). La recherche a été en partie financée par le programme Training for Peace et par l'Institut norvégien des affaires internationales. Nous sommes reconnaissants aux relecteurs anonymes, à Vincent Bernard et au CICR, à la Croix-Rouge norvégienne, à Patrick Meier, Daniel Gilman, Ryan Burns, Christopher Wilson, Michael Kleinman, Anahi Iaccucci et Nathaniel Raymond. Toutes erreurs ou omissions relèvent de notre responsabilité.

Résumé

Les nouvelles technologies peuvent offrir de nombreuses opportunités à l'action humanitaire, mais elles soulèvent également un certain nombre de difficultés. Actuellement, la plupart des analyses critiques de ces difficultés potentielles se trouvent sur la blogosphère, dans les tweets et sur les listes de diffusion. Il y a un fort besoin d'une plus grande implication universitaire sur ce sujet. Cet article fournit un programme pour une enquête critique dans le domaine émergent de la technologie humanitaire tel qu'appliqué au contexte largement défini des crises, comprenant à la fois les catastrophes naturelles et les zones de conflits, en identifiant ce que la technologie apporte à l'entreprise humanitaire et en réfléchissant aux défis majeurs qui émergent.

Mots clés : Technologie humanitaire, innovation humanitaire, principes humanitaires, cartes de paiement, alimentation numérique, cartographie de crise, production participative, mégadonnées, études des sciences et de la technologie.



L'entreprise humanitaire est caractérisée par un optimisme considérable vis-à-vis de la possibilité d'améliorer l'action humanitaire par la nouvelle technologie numérique¹. L'usage de téléphones portables, des réseaux sociaux, de technologies géo-spatiales et de diverses formes de production participative (*crowdsourcing*) a fondamentalement altéré la manière dont les crises humanitaires sont détectées et traitées ainsi que la manière dont l'information est collectée, analysée et diffusée. Les technologies d'identification biométriques sont de plus en plus utilisées comme des outils d'aide d'urgence et de gestion des réfugiés. La fourniture de secours commence à glisser vers des distributions virtuelles au moyen de systèmes de paiement digitaux, appelés virements électroniques ou « argent mobile ». Il y a des attentes importantes autour de l'usage humanitaire de drones. Comme cela est largement reconnu par les décideurs et un nombre florissant de contributions universitaires, ces développements modifient les possibilités de prévention, de réponse et de mobilisation des ressources pour les acteurs humanitaires et les communautés affectées.

Le tremblement de terre en Haïti de 2010 est généralement vu comme ayant modifié les règles du jeu dans les chroniques de la technologie humanitaire. Depuis lors, l'attention institutionnelle et opérationnelle s'est portée sur des technologies permettant d'améliorer l'action humanitaire, en garantissant que des relations plus formelles soient établies et en améliorant l'interaction entre des organisations humanitaires officielles comme le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et les communautés de volontaires et de techniciens². Le *Rapport sur les catastrophes dans le monde de 2013* de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), *Technologies et l'avenir*

- 1 Dans la mesure où la notion de technologie est très large et que l'action humanitaire a toujours été facilitée par une forme de technologie, même aussi basique que celle du papier et du crayon, nous nous concentrerons dans cet article sur l'influence des nouvelles technologies d'information et de communication, principalement numériques et liées à Internet, sur l'entreprise humanitaire.
- 2 Patrick Meier, « Les nouvelles technologie de l'information et leur impact sur le secteur humanitaire », *Revue internationale de la Croix Rouge, Sélection française*, Vol. 93, n° 884, 2011.

de l'action humanitaire, et le rapport du BCAH *l'Humanitarisme à l'ère des réseaux* (HAER), ont contribué à faire de ces développements des questions politiques. La transformation au travers de l'innovation technologique était aussi un thème clé du Sommet humanitaire mondial de 2016. Pourtant, malgré le grand potentiel et les nombreux aspects positifs de l'innovation technologique, elle peut aussi compromettre les principes fondamentaux de l'action humanitaire et compliquer les questions de responsabilité des acteurs humanitaires à l'égard des bénéficiaires. La question de savoir comment l'innovation technologique affecte l'action humanitaire nécessite une enquête plus approfondie. Cet article fournit un agenda pour des recherches futures dans le champ émergent de la technologie humanitaire appliqué au contexte de crises largement défini, comprenant à la fois les catastrophes naturelles et les zones de conflits, en identifiant ce que la technologie apporte à l'entreprise humanitaire et en réfléchissant aux défis majeurs qui émergent. Tout comme les catastrophes naturelles ou celles provoquées par l'homme posent différents types de défis à l'action humanitaire en général, elles peuvent aussi poser différents types de difficultés dans l'application de nouvelles technologies. Nous sommes conscients de cela, mais cherchons à souligner dans cet article certains défis généraux qui peuvent survenir, afin de délimiter des pistes pour de futures recherches.

D'un point de vue universitaire, il s'agit d'un domaine évolutif et qui manque de recul. Il y a eu une avalanche de travaux universitaires « techno-optimistes », fondés sur la conviction qu'ajouter de la technologie influencera positivement les choses³. Les chercheurs ont porté leur attention sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour rendre l'action humanitaire plus efficace et sur leur potentiel pour renforcer l'appropriation de l'action humanitaire par les acteurs locaux. Il est généralement reconnu qu'il n'est utile ni de faire une analyse des lacunes, telle que l'évaluation des divergences entre les normes politiques et techniques d'une part et la mise en œuvre d'autre part (probablement en raison de la rapidité de l'innovation et de la re-contextualisation locale), ni d'adopter une vision luddite de la technologie (qui n'est pas prête de disparaître). De manière quelque peu inhabituelle, mais en lien avec la nature du sujet, la plupart des contributions critiques et théoriques peuvent être trouvées dans des échanges au sein de la blogosphère, dans des *tweets* et sur des listes de diffusion⁴. Comme l'a observé Ryan Burns, afin de démontrer sa valeur auprès de publics cibles, le champ de l'humanitarisme numérique négocie activement – sinon explicitement – sa propre politique de la connaissance grâce à une position privilégiée depuis laquelle il peut peser sur les données et la technologie⁵.

- 3 Voir par exemple Harvard Humanitarian Initiative, *Disaster Relief 2.0: The Future of Information Sharing in Humanitarian Emergencies*, UN Foundation and Vodafone Foundation Technology Partnership, Washington DC and Berkshire, 2011 ; Francesco Mancini, *New Technology and the Prevention of Violence and Conflict*, International Peace Institute, New York, avril 2013.
- 4 Voir par exemple le blog de Patrick Meier, disponible sur : <http://irevolution.net/> ; Le blog du Wilson Centre's Science and Technology Innovation Program, disponible sur : <https://wilsoncommonsllab.org> ; le blog de l'*Advanced Training on Humanitarian Action*, disponible sur : <http://atha.se/> ; le blog *The Diary of a Crisis Mapper*, disponible sur : <http://crisismapper.wordpress.com/> ; et le *Global Humanitarian Technology Conference*, accessible sur : <http://ieeghtc.org>.
- 5 Ryan Burns, « Moments of Closure in the Knowledge Politics of Digital Humanitarianism », *Geoforum*, Vol. 53, 2014, pp. 51 à 62.

Dans le même temps, il y a, jusqu'à présent, un engagement universitaire critique limité, face au tournant technologique de l'humanitaire. Nous soutenons que cela est problématique pour plusieurs raisons : premièrement, comme la plupart des technologies rendent possible la collecte et l'analyse des données, il est nécessaire de souligner que les algorithmes sont politiques ; ils ne sont ni neutres, ni naturels, et il y a un besoin de mettre la contestation politique au premier plan⁶. Une autre question concerne la présence physique de la technologie dans le cadre humanitaire : la communauté humanitaire perçoit que le plus grand enjeu réside dans la production d'une information crédible et exploitable qui peut être rapidement transmise aux communautés vulnérables et comprise par elles. Quand les acteurs humanitaires examinent les possibles résultats négatifs, ils font en général des recommandations d'améliorations supplémentaires, du type de « nous pouvons faire cela de façon (plus) conforme à l'éthique si nous sommes mieux organisés, si nous sommes mieux équipés, ou si nous développons des normes plus claires ». De telles « améliorations » suivent leurs propres dynamiques : la technologie modère et altère les relations humaines ainsi que les concepts de protection. Le tournant technologique modifie également les perceptions de ce qu'est l'aide et de ce que cela signifie de la fournir, comme le montrent les affirmations souvent répétées selon lesquelles « l'information humanitaire est l'aide humanitaire » ou « l'information est un besoin fondamental ». D'ailleurs, il y a un aspect significatif, mais peu compris, de l'économie politique dans l'essor de la technologie humanitaire : l'industrie militaire et l'industrie de sécurité cherchent toutes les deux de nouveaux marchés, ainsi que le type de légitimité que le partenariat avec un acteur humanitaire peut apporter.

Mark Duffield soutient que, plutôt que d'embrasser sans distance critique le « cyberhumanitarisme », les agences humanitaires ont besoin de comprendre exactement ce à quoi elles s'engagent⁷. En appelant à adopter une approche critique de la technologie, l'objectif de cet article est de proposer un ensemble de marqueurs essentiels pour un programme de recherche critique sur la technologie humanitaire. À cette fin, nous passons d'une discussion portant sur ce que fait la technologie *pour* l'action humanitaire à celle portant sur ce que fait la technologie *à* l'action l'humanitaire. Nous définissons l'espace humanitaire, la mise en place de nouveaux partenariats, des changements dans la répartition des ressources, des transformations dans les relations humaines et l'émergence de nouvelles vulnérabilités comme des prismes analytiques pour explorer cette question. Notre but est d'analyser et de souligner combien une approche critique de la technologie peut façonner une pratique humanitaire plus réfléchie, améliorant la capacité de la communauté humanitaire à faire face à la transformation en cours de l'entreprise humanitaire et de ses opéra-

6 Gus Hosein, communication personnelle, Critical Humanitarian Technology Project Seminar, PRIO, 28 novembre 2013 ; de manière similaire dans des études critiques de sécurité, voir par exemple Louise Amoore, « Algorithmic War : Everyday Geographies on the War on Terror », *Antipode*, Vol. 41, n° 1, 2009, pp. 49 à 69.

7 Mark Duffield, « Disaster-Resilience in the Network Age: Access-Denial and the Rise of Cyber-Humanitarianism », *DIIS Working Paper*, n° 23, 2013, disponible sur : https://www.diis.dk/files/media/publications/import/extra/wp2013-33_disaster-resilience-cyber-age_duffield_web.pdf.

tions, à travers et par la technologie. L'approche est exploratoire et construite sur des sources secondaires, sauf indications contraires.

Dans un souci de clarté, le sujet essentiel de cet article porte sur une part spécifique du champ de la technologie humanitaire, à savoir les technologies d'information et de communication humanitaire (reflétant ainsi les priorités du *Rapport mondial sur les catastrophes* de la FICR) ; ainsi, il laisse de côté d'autres technologies telles que la biométrie et les drones humanitaires⁸. Les téléphones portables, les médias sociaux, les cartographies de crises, les mégadonnées (*big-data*) analytiques et les virements électroniques sont autant d'outils qui peuvent donner aux bénéficiaires l'opportunité de prendre des décisions en connaissance de cause dans le cadre d'une crise, qui fournissent aux humanitaires une meilleure connaissance de la situation et qui peuvent améliorer la délivrance de secours. Nous nous sommes intéressés aux interactions sociales particulières et aux pratiques rendues possibles par ces technologies. Comment la technologie peut-elle créer et remodeler un espace humanitaire, des rapports de pouvoir et la distribution des secours ? Comment pouvons-nous donner du sens aux nouvelles possibilités en matière d'éloignement que la technologie apporte à l'action humanitaire ?

Cet article est divisé en deux parties principales. La première partie commence par fournir une description des aspects matériels et logiciels des technologies pertinentes et des capacités qu'ils sont censés apporter au champ de l'action humanitaire. Elle examine ensuite la technologie humanitaire en tant qu'idée théorique, en se concentrant sur la relation entre technologie et humanitarisme. La deuxième partie examine quelques-unes des manières dont la technologie introduit des changements dans le champ humanitaire. La discussion est organisée en cinq parties, portant sur la relation entre la technologie et le sujet controversé de l'espace humanitaire ; l'apparition de nouveaux schémas, en termes de nouvelle approche consensuelle, de la signification, du rôle, de la distribution des ressources et des règles, comme l'augmentation des partenariats public-privé ; l'apparition de nouvelles formes de distribution des ressources, notamment par virements électroniques ou ce que l'on appelle « l'alimentation numérique » ; la réorganisation des relations entre « ceux qui aident » et « ceux qui sont aidés » ; et enfin la création constante de nouvelles vulnérabilités engendrées par la collecte et le traitement des données. En conclusion, nous envisagerons les implications de l'impératif de « ne pas nuire » (*do no harm*) et les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité et de neutralité⁹. Nous examinerons comment l'action humanitaire, telle qu'elle a évolué depuis le Mouvement de la Croix Rouge, est fondée sur le principe de « ne pas nuire » au sens purement médical, mais aussi au sens plus large de la reconnaissance de l'impact induit par une intervention en situation de crise¹⁰. Nous réfléchissons à la manière

8 Pour une discussion sur ce sujet, voir Kristin Bergtora Sandvik and Kjersti Lohne, « The Rise of the Humanitarian Drone », *Millennium Journal of International Studies*, Vol. 43, n° 1, 2014. Voir aussi Kristin Bergtora Sandvik and Maria Gabrielsen Jumbert, *The Good Drone*, Routledge, 2016.

9 Inscrits dans les Statuts du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et dans diverses résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, notamment Rés. AGNU 46/182, 19 décembre 1991.

10 Mary B. Anderson, *Do No Harm: How Aid Can Support Peace or War*, Lynne Rienner, Boulder CO, 1999.

dont les technologies introduites dans le domaine humanitaire sont en lien avec cet impératif, à la façon dont elles affectent la mise en œuvre quotidienne des principes humanitaires et comment elles altèrent les pratiques sur le terrain.

La technologie dans les situations de crise : vers une idée de la technologie humanitaire

Le monde est entré dans l'âge des mégadonnées. Les données sont rassemblées et générées à un taux exponentiel, doublant tous les 20 mois : en 2012, le volume de contenu numérique a atteint les 2,7 zettaoctet (ZB), soit plus 48 % depuis 2011¹¹. Ceci est une fonction d'une numérisation générale de nos vies, puisque beaucoup de nos actions ordinaires quotidiennes peuvent maintenant être tracées, stockées et partagées. Cette tendance n'est plus limitée au monde occidental. Une portion croissante des populations du Sud, y compris dans des pays ravagés par la guerre et les conflits, s'engage dans la sphère numérique. Cela signifie que la somme des données qui peuvent être analysées pour alimenter les efforts multilatéraux pour la prévention des conflits et la sécurité internationale augmente rapidement et peut donc donner une image plus régulière et réaliste de la situation en question.

Même dans les pays fragiles, de nombreuses personnes possèdent un téléphone portable. Et alors que la propriété des téléphones portables n'est pas universelle et que la plupart des téléphones portables ne sont pas des *smartphones*, il y a une diffusion rapide des réseaux 3G dans les pays en voie de développement et les *smartphones* sont de plus en plus abordables avec un coût évalué à 40 dollars américains ou moins¹². L'usage du téléphone portable permet les communications à distance, le transfert de données, l'établissement de procédures de gestion et il est potentiellement très utile à la préparation, la réaction ou la récupération en lien avec des crises. Certains exemples permettent de réduire les effets nuisibles d'une crise en procurant un avertissement précoce par des messages SMS, ou des évaluations en temps réel par des commentaires SMS émanant de personnes affectées recevant de l'aide. Comme la tendance à la dématérialisation des moyens de paiement s'étend désormais aux zones de crises et de catastrophes, le secours matériel est maintenant de plus en plus distribué par le biais de virements électroniques ou par SMS.

Les données que les populations génèrent par leurs actions quotidiennes peuvent être corrélées à d'autres informations par la production participative, l'identification des schémas de flux de ressources, le mouvement et la consommation. La production participative est une expression générique couvrant un éventail de manières dont de nombreuses personnes contribuent par de faibles quantités de données pour former un ensemble agrégé de données plus vaste, généralement par

11 Business Wire, « IDC Predicts 2012 Will Be the Year of Mobile and Cloud Platform Wars as IT Vendors Vie for Leadership While the Industry Redefines Itself », 1^{er} décembre 2011, disponible sur : <http://www.businesswire.com/news/home/20111201005201/en/IDC-Predicts-2012-Year-Mobile-Cloud-Platform>.

12 Gulveen Aulakh, « Smartphone Rates May Slip Below 2.5k by Year-End », *Economic Times*, 19 mars 2014, disponible sur : http://articles.economictimes.indiatimes.com/2014-03-19/news/48366178_1_smartphones-handset-makers-karbons-mobiles.

voie électronique. Sous une forme agrégée, de telles données peuvent fournir des renseignements essentiels sur les besoins humanitaires et sur l'efficacité des interventions. De nombreux types de données peuvent être collectées et agrégées pour donner une compréhension en temps réel des avancées dans une zone précise. Suivre des propos haineux sur les médias sociaux peut mettre en relief les zones de tension accrue ou de violences potentielles. Une augmentation soudaine de transferts de fonds dans des pays ou des zones géographiques précis peut être le signe d'une plus grande vulnérabilité. Les données des téléphones portables peuvent être utilisées pour suivre les mouvements de population en cas d'affrontements violents ou de catastrophes naturelles¹³. Des enquêtes par SMS peuvent être menées en coopération avec des sociétés de téléphonie mobile pour dégager des informations sur l'insécurité alimentaire ou la crainte de violence. Pendant des événements catastrophiques, les données à propos de la situation des victimes de la catastrophe, reçues depuis différentes sources, comme les SMS, e-mails, billets de blogs et tweets, peuvent être traitées par des cartographes de crises afin de créer des cartes superposées contenant des informations géo-référencées, permettant ainsi la révélation de points de convergence qui ne sont pas facilement identifiables avec d'autres technologies¹⁴.

Un programme de recherche approfondi dans ce domaine soulève la question des instruments et concepts que nous utilisons pour réfléchir à la technologie humanitaire. Comme Duffield l'a indiqué, il est nécessaire d'envisager la manière dont la technologie et les politiques humanitaires sur le terrain évoluent ensemble, ce qui signifie que le travail dans des disciplines telles que l'anthropologie, la sociologie et la géographie, ainsi que l'histoire et la culture, sera important, en parallèle d'une théorisation exhaustive¹⁵. Alors qu'il y avait jusqu'à présent peu d'enquêtes critiques sur l'utilisation des nouvelles technologies dans l'assistance humanitaire, les études humanitaires étant elles-mêmes un champ en devenir, nous suggérons qu'un agenda de recherche pour l'étude des technologies humanitaires peut tirer de nombreux enseignements des études en science et technologie (EST). Avec leur vision approfondie des technologies et de leurs fonctionnalités sociales, les EST ont considérablement contribué à la compréhension de l'impact de la technologie tant sur les relations sociales que sur les rapports de force¹⁶. Aujourd'hui, dans

- 13 Linus Bengtsson et autres, « Improved Response to Disasters and Outbreaks by Tracking Population Movements with Mobile Phone Network Data: A Post-Earthquake Geospatial Study in Haiti », *PLoS Med.*, n° 8, Vol. 8, 2011 ; UN Global Pulse, « Characterizing Human Behavior During Floods Through the Lens of Mobile Phone Activity », 2014, disponible sur : www.unglobalpulse.org/tabasco-floods-CDRs.
- 14 Anne Nelson, Ivan Sigal et Dean Zambrano, « Media, Information Systems and Communities: Lessons From Haiti », (publié le 21 janvier 2011), disponible sur : www.knightfoundation.org/media/uploads/publication_pdfs/KF_Haiti_Report_English.pdf.
- 15 Mark Duffield, communication personnelle, Critical Humanitarian Technology Seminar, PRIO, 28 novembre 2014.
- 16 Wiebe E. Bijker et John Law, *Shaping Technology/Building Society: Studies in Socio-Technical Change*, MIT Press, Cambridge, 1992 ; Donald MacKenzie et Judy Wajcman, *The Social Shaping of Technology*, Open University Press, Milton Keynes, 1999 ; Geoffrey L. Herrera, « Technology and International Systems », *Millennium: Journal of International Studies*, Vol. 32, n° 3, 2003, pp. 559 à 593 ; Stefan Fritsch, « Technology and Global Affairs », *International Studies Perspectives*, Vol. 12, n° 1, 2011, pp. 27 à 45 ; Daniel R. McCarthy, « Technology and the "International" or: How I Learned to Stop Worrying and Love Determinism », *Millennium: Journal of International Studies*, Vol. 41, n° 3, 2013, pp. 470 à 490.

l'ensemble du domaine humanitaire, la technologie permet de dégager un certain nombre de logiques politiques et militaires et les projets doivent être examinés non pas en raison de leur « nouveauté » souvent invoquée, mais pour le pouvoir qu'ils représentent¹⁷. La question est : où se trouve le pouvoir, à quoi ressemble-t-il, et comment fonctionne-t-il ?

À notre sens, il n'y a jamais eu aucun humanitarisme sans technologie¹⁸. De plus, la technologie n'est pas « mauvaise », mais elle n'est pas neutre non plus, ou juste passivement adoptée par la société. La technologie n'est pas une coquille vide attendant d'être imprégnée de « sens humanitaire » ; la société et la technologie s'engagent plutôt dans une relation mutuellement bénéfique¹⁹. L'élaboration de la technologie est sujette à la contestation politique et soumise aux réalités du monde professionnel et de la finance²⁰. Selon Patrick Vinck, la technologie humanitaire renvoie à l'utilisation de la technologie pour améliorer la qualité de la prévention, de la préparation, de la réponse, du rétablissement et de l'effort de reconstruction²¹. Tout en reconnaissant les fonctions de soutien que la technologie humanitaire peut remplir, mais en soulignant également les défis potentiels de l'application technologique, nous suggérons que la technologie humanitaire est à la fois constitutive de, et constituée par, la pratique humanitaire. La technologie humanitaire devrait être comprise en termes de fonctionnalité et d'efficacité – ou de perceptions relatives à la vulnérabilité et la souffrance – sous-jacents à l'agenda humanitaire contemporain²². Les nouvelles technologies de communication sont limitées par rapport à d'autres types de technologies ainsi qu'en égard aux sentiments sociaux et culturels relatifs au « caractère approprié » d'outils et pratiques spécifiques. Ces relations génèrent à leur tour des pratiques banales et quotidiennes inhérentes à l'adoption et à l'utilisation de « nouvelles » technologies²³.

Cette perspective est particulièrement importante pour la compréhension du rôle d'Internet dans la zone globale d'urgence, ainsi que dans la société au sens large. Avec les réseaux sociaux, la vieille idée selon laquelle le monde virtuel est un espace social différent du « monde réel » a surtout laissé place à la compréhension du fait qu'il y a un monde social, comprenant des modes de communication et des réseaux sociaux à la fois traditionnels et technologiquement avancés²⁴. L'optimiste initial à

17 D. R. McCarthy, *op. cit.* note 16, pp. 471 et 489.

18 Les universitaires ont longtemps été intéressés par l'utilisation de la technologie dans un objectif humanitaire : voir Robin Stephenson et Peter S. Anderson, « Disasters and the Information Technology Revolution », *Disasters*, Vol. 21, n°4, 1997, pp. 305 à 334.

19 MacKenzie et J.Wajcman, *op. cit.* note 16.

20 G. L. Herrera, *op. cit.* note 16, p. 560 ; voir aussi W. E. Bijker et J. Law, *op. cit.* note 16.

21 Patrick Vinck, « Les technologies de l'humanitaire », *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2013*, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2013, p. 20, disponible (en anglais) sur : www.ifrc.org/PageFiles/134658/WDR%202013%20complete.pdf. Un résumé en Français du rapport est disponible sur : http://www.ifrc.org/PageFiles/134658/1254702-WDR%20resume-2013_FR-LR.pdf.

22 La manière dont l'humanitarisme modèle la technologie, par exemple en lui fournissant une légitimité fondée sur la « bonne action », ne sera pas davantage abordée ici.

23 Marianne De Laet et Annemarie Mol, « The Zimbabwe Bush Pump: Mechanics of a Fluid Technology », *Social Studies of Science*, Vol. 30, n° 2, 2000, pp. 225 à 263.

24 Angela Cora Garcia et autres, « Ethnographic Approaches to the Internet and Computer-Mediated Communication », *Journal of Contemporary Ethnography*, Vol. 38, n° 1, 2009, pp. 52 à 84.

propos du potentiel émancipateur des réseaux sociaux durant le « printemps arabe » a été contré par l'image négative d'Internet en tant qu'outil de propagande utilisé par les acteurs armés et les gouvernements oppresseurs, tels qu'incarnés par la Syrie. Cet article considère qu'une dichotomie entre libération et contrôle est trompeuse : les technologies – y compris les technologies humanitaires d'information et de communication – forment et limitent à leur tour les perspectives de communication et d'interaction humaines de façon constamment itérative²⁵.

Technologie humanitaire : compréhension des changements et des enjeux

Technologie et politiques de l'espace humanitaire

Les cinq parties suivantes présenteront un agenda approfondi en examinant l'impact de l'utilisation de la technologie sur l'espace humanitaire. Elles traiteront de la manière dont la technologie crée de nouveaux schémas par rapport à la manière dont le travail humanitaire peut être légitimement organisé, l'effet de la technologie sur la distribution des ressources, la manière dont les relations sont redéfinies par la technologie et la façon dont la collecte des données crée de nouvelles vulnérabilités.

Les discussions à propos de l'utilisation de la technologie humanitaire tombent inévitablement dans le débat à long terme sur l'« espace humanitaire », un concept qui demeure central dans la politique humanitaire²⁶. Alors que les définitions techniques de ce concept varient, une conception commune de l'espace humanitaire est la capacité des agences à fonctionner librement et à répondre aux besoins humanitaires conformément aux principes de l'action humanitaire²⁷. Au cours de la dernière décennie, comme la communauté internationale s'est focalisée sur la protection des civils et sur la fourniture de secours en Afghanistan, en République Démocratique du Congo, au Darfour, en Irak, au Sri Lanka et plus récemment au Soudan du Sud et en Syrie, il y a eu une préoccupation constante relative à la réduction de l'espace dévolu à l'action humanitaire. Cela est perçu comme résultant à la fois d'un accès moins facile aux situations de crise – avec de sérieuses conséquences pour les bénéficiaires – et un environnement opérationnel plus dangereux pour les travailleurs humanitaires²⁸. L'idée de la réduction de l'espace humanitaire influence directement la vision que l'on peut avoir du rôle de la technologie dans de tels contextes. La technologie est ici principalement perçue comme un instrument permettant la gestion à distance des

25 Ronald Deibert et Rafal Rohozinski, « Liberation vs. Control: The Future of Cyberspace », *Journal of Democracy*, Vol. 21, n° 4, 2010, pp. 43 à 56.

26 Cette partie s'appuie sur Kristin Bergtora Sandvik, « The humanitarian cyberspace: shrinking space or an expanding frontier? », *Third World Quarterly*, 2015.

27 Victoria Metcalfe, Alison Giffen et Samir Elhawary, *UN Integration and Humanitarian Space*, Overseas Development Institute, Londres, 2011 ; Sarah Collinson, Samir Elhawary, « Humanitarian Space: A Review of Trends and Issues », *HPG Reports*, n° 32, Overseas Development Institute, Londres, 2012.

28 Humanitarian Outcomes, *Aid Worker Security Report 2013: The New Normal: Coping with the Kidnapping Threat*, octobre 2013, disponible sur : https://aidworkersecurity.org/sites/default/files/AidWorkerSecurityReport_2013_web.pdf.

zones difficilement accessibles, par exemple par des enquêtes par SMS pour cartographier les besoins fondamentaux, ou le recours à Skype pour la gestion quotidienne. Ainsi, la technologie est principalement choisie car elle est utile au maintien d'un accès humanitaire. Alors que cette perspective instrumentaliste doit être examinée de façon critique, il est utile d'éclairer un défi pratique : les acteurs humanitaires opèrent dans des environnements intrinsèquement dynamiques et instables qui s'écartent de l'environnement pour lequel la technologie est conçue, comme le secteur privé²⁹. Dans un contexte d'urgence, le taux d'échec des technologies sophistiquées est probablement élevé³⁰. Les défauts de conception et de fabrication, l'erreur humaine et les problèmes d'interface homme-machine modèleront leur mise en œuvre, même avec une planification appropriée.

Au lieu de conceptualiser l'espace humanitaire comme étant celui qui se réduit, mais qui peut être sauvé par des moyens technologiques, nous suggérons que l'espace humanitaire peut être compris comme un espace social où différents acteurs (donateurs, agences de l'ONU, ONG, personnel, bénéficiaires, acteurs du secteur privé, forces de maintien de la paix et autres acteurs militaires) négocient des activités et des résultats³¹. À notre sens, le discours sur la réduction de l'espace humanitaire repose implicitement sur le mythe de l'« âge d'or » d'un humanitarisme apolitique et d'un accès humanitaire sans entraves. Comme Antonio Donini l'a observé, la réalité se caractérise toujours par un décalage entre l'aspiration à une série d'idéaux et les manœuvres politiques humanitaires quotidiennes dans des contextes politiques, militaires et juridiques complexes³². L'action humanitaire uniquement axée sur la technologie n'a que peu de chances de se débarrasser des contraintes politiques préexistantes qui entourent l'accès humanitaire. La technologie humanitaire peut se protéger des politiques de risques en assurant la protection physique des travailleurs humanitaires, mais elle ne pourra pas préserver les humanitaires de politiques dangereuses ou de la politique en général³³.

Par exemple, la technologie peut simultanément être un vecteur de violence et d'action humanitaire : historiquement, la radio a été la plus importante technologie d'information humanitaire, mais dans le même temps, des acteurs violents ont tiré parti des technologies de communication pour inciter à la violence, promouvoir des conflits et commettre des crimes. L'exemple classique est le génocide rwandais en 1994, au cours duquel les émissions de la Radio Télévision libre des Mille Collines ont joué un rôle significatif en incitant aux meurtres de masse. De plus, compte-tenu de la nature d'une situation d'urgence, l'absence de prise en compte des possibles effets secondaires de l'utilisation d'une nouvelle technologie peut conduire à des issues fatales.

29 FICR, *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2013*, Chapitre 7: « Innovation, évaluation et diffusion des technologies humanitaires ».

30 Voir par exemple Gus Hosein et Carly Nyst, *Aiding Surveillance*, Privacy International, octobre 2013, disponible sur : <https://www.privacyinternational.org/sites/default/files/Aiding%20Surveillance.pdf>.

31 Dorothea Hilhorst et Bram J. Jansen, « Humanitarian Space as Arena: A Perspective on the Everyday Politics of Aid », *Development and Change*, Vol. 41, n° 6, 2010, pp. 1117 à 1139.

32 Antonio Donini, *The Golden Fleece: Manipulation and Independence in Humanitarian Action*, Kumarian Press, Sterling VA, 2012.

33 Kristin Bergtora Sandvik, « Les risques de l'innovation technologique », in FICR, *op. cit.* note 29.

Avec l'essor de l'humanitarisme numérique, les zones dont l'accès à la connectivité et aux technologies numériques est limité – ou inexistant – risquent de devenir une partie invisible de l'espace humanitaire³⁴. Comme Patrick Vinck l'a noté, « la réalité est encore souvent tout autre : indigence de l'information, couverture limitée des téléphones mobiles et accès difficile sinon impossible à l'Internet tant pour les humanitaires que pour les populations³⁵ ». Alors que sur terre une personne sur quatre a commencé à utiliser régulièrement certaines formes de médias sociaux, l'accès reste profondément inégal à travers la zone globale d'urgence³⁶. Alors que la réponse humanitaire numérique au typhon Yolanda aux Philippines a joué un rôle significatif – 71 % de la population a un téléphone portable et 34 % un smartphone – le pourcentage de la population connectée en 2014 est de 12 % en Ouganda et 8 % au Pakistan³⁷. En outre, il y a également des différences de genres, selon les zones géographiques, qui créent des fractures numériques localisées : le fossé technologique entre hommes et femmes est plus important dans les pays à faibles revenus que dans les pays à revenus élevés³⁸.

Alors que les acteurs humanitaires soulignent souvent le potentiel démocratique des technologies de l'information dans le cadre de catastrophes et que le BCAH propose que la technologie redistribue les cartes³⁹, l'importance accordée aux mégadonnées négligeant certaines populations qui n'y ont pas accès⁴⁰. Les individus et les communautés dont le mode de vie ne génère pas suffisamment de fragments numériques pour être intégrés aux algorithmes seront-ils exclus de l'espace humanitaire ? Ce sont là certains des enjeux qu'il est important de prendre en compte en évaluant l'utilisation de la technologie dans le contexte humanitaire.

34 Pour un cas intéressant d'une organisation humanitaire s'attaquant à sa propre fracture numérique, voir l'initiative consacrée à la fracture numérique de la FICR, « Technology in the service of the most vulnerable », 6 juillet 2011.

35 P. Vinck, *op. cit.* note 21, p. 30 et p. 10 dans le résumé en Français.

36 eMarketer, « Social Networking Reaches Nearly One in Four Around the World », 18 juin 2013, disponible sur : www.emarketer.com/Article/Social-Networking-Reaches-Nearly-One-Four-Around-World/1009976.

37 Pew Research Center, *Emerging Nations Embrace Internet, Mobile Technology*, 13 février 2014, disponible sur : www.pewglobal.org/2014/02/13/emerging-nations-embrace-internet-mobile-technology/ ; Neil Dufty, « A Review of the Value of Social Media in Countrywide Disaster Risk Reduction Public Awareness Strategies », document élaboré pour HFA Thematic Review et comme une contribution au Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2015 (GAR15), disponible sur : http://works.bepress.com/neil_dufty/34.

38 Union Internationale des Télécommunication, *TIC Données et chiffres, le monde en 2013*, février 2013, disponible sur : <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2013-f.pdf> ; Alison Gillwald, Anne Milek et Christoph Stork, « Gender Assessment of ICT Access and Usage in Africa », *Towards Evidence-Based ICT Policy and Regulation*, Vol. 1, Policy Paper 2, 2009 ; Laura L. Murphy et Alexandra E. Priebe, « "My Co-Wife Can Borrow My Mobile Phone!" », *Gendered Geographies of Cell Phone Usage and Significance for Rural Kenyans*, *Gender, Technology and Development*, Vol. 15, n° 1, 2011, pp. 1-23.

39 BCAH, *Humanitarianism in the Network Age* (HINA) 2011.

40 Jonas Lerman, « Big Data and its Exclusions », *Stanford Law Review Online*, 3 septembre 2013, disponible sur : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2293765.

Élaborer de nouveaux schémas : l'exemple des partenariats public/privé

L'introduction de nouvelles technologies et les niveaux de connectivité sans précédent que l'on peut maintenant observer à travers le monde conduiront à de nouveaux schémas dans la division structurelle du travail dans le secteur humanitaire. Cet environnement en constante évolution impliquera de nouveaux acteurs, une redistribution des tâches et des responsabilités, ainsi que l'évolution des interprétations sur la légitimité de donner à ces nouveaux acteurs des rôles importants dans l'action humanitaire. Dans cette partie, nous examinerons l'un de ces nouveaux développements importants – à savoir, la prolifération des partenariats public/privé – qui se sont hissés ces dernières années au rang de stratégie humanitaire privilégiée (et encouragée par les donateurs) pour atteindre les objectifs fixés d'efficacité et de responsabilité accrue⁴¹. L'introduction du secteur privé dans l'action humanitaire repose sur l'idée selon laquelle des partenaires peuvent contribuer à des solutions humanitaires avec des ressources et des expertises différentes. En outre, ils possèdent une grande partie de l'infrastructure sur laquelle la technologie de l'information et de la communication est basée. Par exemple, les entreprises de télécommunication fournissent des SMS, des services Internet et téléphoniques là où il y a un potentiel significatif de récolte de données et où l'accès aux « traces d'information numérique » apparaît comme une préoccupation majeure des acteurs humanitaires.

Ces relations sont de plus en plus institutionnalisées. Le sous-groupe de travail sur les télécommunications d'urgence du Comité permanent interorganisations (IASC), présidé par le BCAH, est un forum ouvert pour faciliter l'utilisation opérationnelle des télécommunications au service de l'assistance humanitaire qui se réunit depuis 1994⁴². Le groupe de télécommunications d'urgence a été créé en 2005 dans le cadre du système des « clusters » de l'ONU et est dirigé par le Programme alimentaire mondial (PAM). La mission du groupe se limite à « fournir les services informatiques et de télécommunication vitaux pour aider les *travailleurs humanitaires* à mener leurs activités de manière efficace et effective [traduction CICR]⁴³ ». En 2012, le PAM et MasterCard ont annoncé un partenariat global « qui utilisera l'innovation numérique pour aider les personnes du monde entier à briser le cycle de la faim et de la pauvreté [traduction CICR]⁴⁴ ». En 2013, est née l'*Open Humanitarian Alliance*, initiative par laquelle les organisations et les individus issus d'organisations humanitaire, d'établissements universitaires, d'entreprises du secteur

41 Andrea Binder et Jan Martin Witte, « Business Engagement in Humanitarian Relief: Key Trends and Policy Implications », *Humanitarian Policy Group (HPG) Background Paper*, Overseas Development Institute (ODI), Londres, juin 2007 ; Jim Drummond et Nicholas Crawford, « Humanitarian Crises, Emergency Preparedness and Response: The Role of Business and the Private Sector », *HPG Report*, ODI, Londres, janvier 2014.

42 IASC, *Emergency Telecom*, disponible sur : <https://interagencystandingcommittee.org/emergency-telecommunications>.

43 ICT Humanitarian Emergency Platform, *Emergency Telecommunications Cluster*, disponible sur : <http://ictemergency.wfp.org/web/ictrepr/emergency-telecommunications-cluster> (souligné par les auteurs).

44 MasterCard, « MasterCard and the United Nations World Food Programme in Partnership to Deliver "Digital Food" », Communiqué de presse, 13 septembre 2012, disponible sur : <https://www.wfp.org/partners/private-sector/meet-our-partners/mastercard>.

privé, coopèrent « pour importer dans l'espace humanitaire le concept d'une base de données ouverte en abordant les questions politiques, technologiques et celles liées à la compétence qui limitent actuellement le partage de l'information pendant une catastrophe [traduction CICR]⁴⁵ ».

Les détracteurs ont souvent interprété l'évolution de ce type de partenariats comme des stratégies de néo-gouvernance libérale, au terme desquelles « l'éthique humanitaire s'érode progressivement »⁴⁶. Les humanitaires et le secteur privé semblent, superficiellement, partager un ensemble de points de vue à propos de la compétence, de la présence et du caractère approprié du secteur privé. Ceci a été mis en évidence par un représentant de l'Union internationale des télécommunications, qui a relevé que les organisations du secteur privé sont « sur le terrain » et « souvent au cœur de la communauté » ; si bien que, « la coopération entre les acteurs publics et privés peut être accrue. Elle garantira une utilisation plus efficace des technologies de réponse d'urgence au niveau international [traduction CICR]⁴⁷ ». Néanmoins, pour comprendre la manière dont la technologie permet de parvenir à de tels nouveaux compromis, il faut prendre en compte le caractère hétérogène de ces partenariats dans le secteur humanitaire. Il y a un écart considérable dans la compréhension de ce qui constitue un partenariat public-privé et dans la qualification qu'il convient de donner au travail réalisé. Dans ce contexte, il est nécessaire de considérer que la capacité de qualifier son propre travail d'« action humanitaire » est une stratégie de relations publiques, un moyen de mettre en œuvre la responsabilité sociale des entreprises et une stratégie commerciale visant à accéder à de nouveaux marchés.

Au fond, cette disparité s'explique par le fait que les États affectés, les États donateurs, les bénéficiaires, les organisations internationales et les acteurs du marché ont tous une vision différente tant du système humanitaire et de son organisation globale, que de l'objectif de l'aide humanitaire. Une attention particulière doit donc être accordée aux moyens par lesquels l'idéologie et les singularités façonnent les modèles à partir desquels de tels accords sont encouragés et conclus, ainsi que la manière dont ils sont appliqués en pratique. D'après les détracteurs, les sociétés étant par nature principalement intéressées par « la marque, la motivation des employés et le fait de faire plus d'affaires [traduction CICR] », ces partenariats doivent être maniés avec précaution⁴⁸. L'enjeu est d'étayer la nature précise du dilemme. Par exemple, dans le cas des virements électroniques, il a été pertinemment observé que :

« Les personnes affectées par la crise ne sont pas, dans ce contexte, les clients de la banque avec laquelle les agences de mise en œuvre sont associées et ne sont pas

45 Voir www.nethope.org.

46 Thokozani Xaba, « From Public-Private Partnerships to Private-Public Stick 'Em Ups! NGOism, Neoliberalism, and Social Development in Post-Apartheid South Africa », *International Social Work*, 27 janvier 2014.

47 Paul Conneally, « What technologists and humanitarians can achieve together », box. 1.1, in FICR, *op. cit.* note 29, p. 19.

48 Voir Luk N. van Wassenhove, Directeur académique de l'INSEAD Humanitarian Research Group, in *How Applied Research Can Contribute to Improvements in Future Humanitarian Supply Chains*, CONTRIBUTE workshop, BI Norwegian Business School, 2014, disponible sur : www.noreps.no/PageFiles/1156/BI,%20210114,%20slides.pdf.

parties aux contrats conclus entre l'agence de mise en œuvre et la banque. Les banques ne sont pas responsables du respect des principes humanitaires et ne sont probablement pas habituées à travailler avec des individus qui n'ont qu'une faible connaissance du système bancaire [traduction CICR]⁴⁹ ».

Un autre dilemme réside dans le fait que les victimes d'une catastrophe sont par nature dans une position vulnérable, ce qui fait d'elles des cibles potentiellement faciles pour les intérêts des sociétés privées et les expose à des violations de leur droit à la vie privée, puisqu'elles peuvent, dans des situations d'urgence, accepter des choses qu'elles n'auraient pas acceptées autrement. De plus, les détracteurs soulignent qu'alors que beaucoup de ces sociétés privées sont de puissants acteurs internationaux, même les plus grands d'entre eux – Apple, Google, Microsoft et Facebook – sont soumis à l'influence des réglementations gouvernementales et des politiques de sécurité nationale⁵⁰. Cela influence leur capacité et leur volonté de protéger les données des organisations humanitaires. En outre, beaucoup de sociétés du secteur privé sont aussi des fournisseurs de matériel militaire et, ces dernières années, l'entreprise humanitaire est elle-même devenue un énorme marché pour les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle⁵¹. Cette imbrication du marché entre des pratiques à la fois humanitaires et de sécurité pose de sérieux problèmes, comme en témoigne la création de la nouvelle Coalition contre l'exportation illégale de technologie de surveillance⁵², qui comprend Amnesty international, Human Rights Watch et Privacy international.

Jusqu'à présent, la prolifération des partenariats n'a pas favorisé le développement de normes réglementaires et il y a un manque de directives volontaires, de codes de conduite ou de principes. Il ne semble pas y avoir eu un vrai consensus sur la manière de structurer le dialogue avec les sociétés du secteur privé, sur la manière de mettre en avant les principes humanitaire et la transparence⁵³, ou sur la manière de distinguer les acteurs qui s'intéressent à la responsabilité sociale des entreprises, de ceux qui voient exclusivement l'espace humanitaire comme une opportunité de nouveaux marchés pour leur produit. Que les organisations humanitaires soient ou non conscientes de ces risques, elles font l'objet de pressions, tacites ou indirectes, pour accepter de nouvelles technologies pour des raisons de « rentabilité » et de « prévention des risques ». Pour les chercheurs, le problème est aussi méthodologique : le manque de standardisation et les accords de confidentialité rendront difficiles l'examen de tels partenariats.

49 Leah Campbell, « Cross-Sector Cash Assistance for Syrian Refugees and Host Communities in Lebanon: An IRC Programme », The Cash Learning Partnership, 1^{er} avril 2014, disponible sur : www.cashlearning.org/resources/library/410-cross-sector-cash-assistance-for-syrian-refugees-and-host-communities-inlebanon-an-irc-programme.

50 Ronald J. Deibert, *Black Code: Inside the Battle for Cyberspace*, McClelland & Stewart, Toronto, 2013.

51 Voir notamment les révélations concernant la mise sur écoute d'organisations humanitaires par la NSA: « GCHQ and NSA Targeted Charities, Germans, Israeli PM and EU Chief », *The Guardian*, 20 décembre 2013, disponible sur : www.theguardian.com/uk-news/2013/dec/20/gchq-targeted-aid-agencies-german-government-eu-commissioner.

52 Voir le site internet de la Coalition contre l'exportation illégale de technologie de surveillance, disponible sur : www.globalcause.net.

53 Entretien avec un représentant du BCAH, 11 octobre 2013.

Ouvrir la voie à de nouvelles méthodes de distribution de l'aide

L'idée que « les communications sont une forme d'aide importante et qu'elles peuvent être aussi essentielles pour les rescapés que la nourriture, l'eau ou un abri [traduction CICR]⁵⁴ » est un pilier du discours de la technologie humanitaire et, de plus en plus, du discours humanitaire général également. D'après le *Rapport sur les catastrophes dans le monde de 2013*, « l'ère numérique offre des possibilités de s'organiser qui étaient impensables du temps de l'analogique. Les populations touchées par une catastrophe ont maintenant plus largement accès à l'information et peuvent recevoir sur leurs mobiles une grande partie des renseignements nécessaires »⁵⁵. En substance, ce type de déclaration représente une tendance consistant à voir l'information à valeur ajoutée comme un secours en soi⁵⁶.

Nous suggérons qu'il convient d'accorder une attention particulière non seulement à la manière dont la technologie humanitaire impacte les ressources, mais également la *distribution* des ressources, afin de déterminer qui obtient quoi, qui distribue, où cela se passe et pourquoi. Dans la partie suivante, nous envisageons le dernier point de manière approfondie en examinant le cas des virements électroniques, souvent appelés « argent mobile » ou « alimentation numérique » dans un contexte humanitaire. Dans la dernière décennie, la communauté internationale du développement a massivement investi dans ce que l'on appelle le programme d'inclusion financière, visant à rendre les personnes pauvres moins dépendantes des aides ; ceci est quelques fois qualifié de « résilience par la création d'actifs⁵⁷ ». L'hypothèse sous-jacente est que l'accès aux services financiers tels que le crédit et l'épargne « créera des prestations d'aide sociale considérables », les bénéficiaires de l'aide étant d'avantage impliqués dans l'économie de marché en tant que clients⁵⁸. En tandem avec l'orientation générale de l'humanitarisme vers la transparence, la responsabilité et l'efficacité, le but de la mise en œuvre de programmes de paiement électronique plus « rentables » est aussi d'aider les bénéficiaires « à économiser, améliorer les rendements et prévenir la fraude⁵⁹ ». La croyance veut que l'argent peut « aller là où les personnes ne peuvent pas aller » et qu'il leur offre un choix. Cette vision déterministe de la technologie et du capital correspond à la principale caractéristique de l'agenda humanitaire : il ne tend pas vers la redistribution, mais se concentre sur l'objectif d'aider ceux qui en ont besoin.

54 GSMA, « Key Takeaways from the UN Working Group on Emergency Telecommunications », 17 avril 2014, disponible sur : <http://www.gsma.com/mobilefordevelopment/programme/disaster-response/key-takeaways-from-the-un-working-group-on-emergency-telecommunications>.

55 Voir FICR, *op. cit.* note 29, Chapitre 3, p. 73 et p. 21 du résumé du rapport en Français.

56 Cette partie s'appuie sur K. B. Sandvik, *op. cit.* note 26.

57 Le Programme alimentaire mondial, *Building resilience through asset creation*, novembre 2013, disponible sur : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/communications/wfp261744.pdf>.

58 Daniel Radcliffe et Rodger Voorhies, « A Digital Pathway to Financial Inclusion », 11 décembre 2012, disponible sur : <http://ssrn.com/abstract=2186926>.

59 Tom Groenfeld, « MasterCard Promotes Financial Inclusion with Electronic Payments », Forbes, 9 septembre 2013, disponible sur : <http://www.forbes.com/sites/tomgroenfeldt/2013/09/09/mastercard-promotes-financial-inclusion-with-electronic-payments/#39cae99550a9>.

Le Programme alimentaire mondial a pris la tête de ce développement dans le cadre de sa stratégie plus large de s'éloigner de l'aide alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire au moyen d'actifs monétaires⁶⁰. Dans un projet pilote, Kenyan, le PAM travaille avec *MasterCard* et *Equity Bank* à la mise en œuvre du système de livraison de « alimentation numérique » par lequel on fournit aux bénéficiaires une carte de débit reliée à un compte bancaire qui détient leur allocation. D'après le PAM, les bénéficiaires préfèrent l'allocation de « l'alimentation numérique » à la distribution alimentaire parce qu'elle permet de faire un choix et aide à éviter la mauvaise utilisation de l'argent. Il se trouve qu'elle est aussi 15 % moins onéreuse que l'assistance alimentaire en nature⁶¹.

Néanmoins, les enjeux concernant ce projet abondent, y compris « un réseau d'agents non préparés en dehors de Port-au-Prince, une absence de réseau mobile dans le nord de l'Ouganda, des réseaux bancaires et des infrastructures de paiement limités dans les zones reculées des Philippines et des difficultés d'acheminement de l'argent pour les transferts au Kenya [traduction CICR]⁶² ». Dans une phase initiale, le bureau du PAM au Kenya a découvert que la connexion au réseau n'était pas assez importante pour procéder au paiement conformément à la solution initialement élaborée. La couverture instable du réseau a aussi présenté une difficulté : en juillet 2013, par exemple, *Equity bank* a connu une semaine de service peu fiable à cause d'un accident du système d'exploitation dans sa base de données⁶³. Au cours de la phase de mise en œuvre initiale, il y a eu des paiements incohérents et retardés (initialement, 74 % des bénéficiaires n'ont pas reçu leurs paiements), ce qui a causé un sentiment de frustration et de confusion chez les bénéficiaires qui ont quelques fois souscrit des emprunts à court terme pour couvrir le déficit. Le PAM a exprimé sa surprise quant au « comportement des bénéficiaires » : quand l'argent est arrivé, la grande majorité d'entre eux s'est précipitée à l'agence pour l'encaisser en même temps, à cause du manque de confiance et parce que le programme couvrait seulement le coût d'un retrait par cycle de paiement. Cela a entraîné de longues files d'attente, un manque d'argent liquide, la frustration des agents et la confusion des bénéficiaires. Les bénéficiaires manquaient aussi de connaissances techniques et financières, ne connaissaient pas toujours leur code PIN ou ne savaient pas comment l'utiliser⁶⁴. Parfois, des agents ont demandé le code PIN des bénéficiaires ou ont fait pression sur eux pour qu'ils achètent des biens dans leurs magasins. Enfin, beaucoup de bénéficiaires ont dû parcourir des distances importantes pour rejoindre les agences

60 En 2015, le PAM espère qu'environ un tiers de son assistance sera délivrée sous forme de liquide, bons, ou « alimentation numérique » par le biais de cartes à puce et de bons électroniques délivrés par SMS.

61 Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés (CGAP), World Bank, *Cash for Assets: World Food Programme's Exploration of the In-Kind to E-Payments Shift for Food Assistance in Kenya*, septembre 2013, disponible sur : www.cgap.org/sites/default/files/eG2P_Kenya.pdf.

62 Jamie Zimmerman and Kristy Bohling, « E-Payments in Low-Income Settings: Cutting-Edge or High Risk? », CGAP, 12 mars 2014, disponible sur : <http://www.cgap.org/blog/e-payments-low-income-settings-cutting-edge-or-high-risk>.

63 CGAP, *op. cit.* note 61.

64 L. Campbell, *op. cit.* note 49.

les plus proches alors que la sécurité continue d'être un problème⁶⁵. De tels exemples montrent juste quelques défis relatifs à l'utilisation de la technologie pour la distribution des ressources. Cependant, ils illustrent le fait que la technologie crée des dépendances qui, quand elle est perturbée, peut aggraver la situation de crise.

Réorganiser les relations

En permettant plus d'engagements à distance dans les situations de crises, la technologie humanitaire redéfinit les relations entre les individus et les communautés dans le besoin, ainsi qu'entre les individus et les groupes professionnels ayant pour ambition de leur fournir des secours⁶⁶. Comme discuté ci-dessus, l'idée selon laquelle l'espace humanitaire se réduit à mesure que les travailleurs humanitaires sont confrontés à des environnements opérationnels plus dangereux, est une préoccupation centrale dans les politiques de l'humanitarisme contemporain. Dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme », les attaques contre l'ONU en Irak, en Afghanistan et en d'autres endroits ont engendré une tendance à long terme à la prévention des risques. Dans le même temps, les agences cherchent à étendre leur présence dans les zones de conflit conformément à la logique de l'économie politique de l'entreprise humanitaire : c'est au travers de leur capacité à « demeurer et accomplir »⁶⁷ que les donateurs perçoivent la valeur ajoutée des humanitaires.

Cette combinaison entre danger et haut degré de présence a conduit à une « bunkérisation » croissante des acteurs humanitaires impliquant, en plus des protocoles restrictifs de sécurité et de déplacement, un retrait progressif de nombreux personnels d'aide internationale dans des enceintes fortifiées, des bureaux et des complexes résidentiels sécurisés⁶⁸. Cette relation entre risque élevé et présence subie est tempérée par la technologie humanitaire. Dans des contextes tels que la Syrie, le Soudan du sud et la Somalie, les téléphones portables, les médias sociaux et les analyses de mégadonnées jouent un rôle important en permettant aux organisations humanitaires de continuer à fonctionner⁶⁹. L'espoir est que la gestion à distance en « simulant l'expérience de proximité »⁷⁰ aidera les humanitaires à faire face aux coûts de l'assistance de qualité, puisque le personnel expérimenté se retire du terrain. Par exemple, le portail web « DisasterReady.org » « offre un réseau social pour se mettre en rapport avec des collègues et des mentors du monde entier » et « met à la disposition des travailleurs humanitaires et des bénévoles une ressource innovante de

65 CGAP, *op. cit.* note 61.

66 Cette partie s'appuie sur K. B. Sandvik, *op. cit.* note 26.

67 BCAF, *Demeurer et accomplir : bonnes pratiques pour les acteurs humanitaires dans les environnements de sécurité complexes* OCHA, New York, 28 février 2011, disponible sur : https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/Stay_and_Deliver_French.pdf.

68 Sarah Collinson et Mark Duffield, *Paradoxes of Presence: Risk Management and Aid Culture in Challenging Environments*, HPG, ODI, Londres, mars 2013, disponible sur : www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8428.pdf.

69 Joe Belliveau, « "Remote management" in Somalia », *Humanitarian Exchange Magazine*, n° 56, janvier 2013, disponible sur : <http://odihpn.org/magazine/%C2%91remote-management%C2%92-in-somalia/>.

70 S. Collinson et M. Duffield, *op. cit.* note 68.

développement professionnel » accessible n'importe où et disponible à tout moment, permettant de :

- « Mettre à profit les dernières technologies pour permettre aux travailleurs humanitaires d'accéder à des ressources de formation à tout moment – même dans les situations difficiles ;
- Développer des ressources et des services annexes utiles qui seront offerts gratuitement ou à un coût minime permettant à cette initiative de perdurer ;
- Promouvoir les bonnes pratiques et les normes établies pour renforcer la performance de l'aide humanitaire⁷¹ ».

Selon les détracteurs, quelque chose de plus complexe est en train de se passer : Duffield décrit la gestion à distance comme la « tendance à la distanciation [traduction CICR] » de l'action humanitaire. Il affirme que la technologie remplace la réalité sur le terrain, à travers l'innovation technologique, la simulation et la visualisation fondées sur une « vision technologico-déterministe dénuée de toute critique, simulant les humeurs, les attentes et les activités des populations éloignées affectées par une catastrophe [traduction CICR]⁷² ».

Dans le même temps, la gestion à distance signifie une « redistribution du risque » vers les organisations locales et les bénéficiaires, selon laquelle la technologie n'est pas seulement un outil de gestion, mais aussi un véhicule d'autonomie accrue, puisque les technologies « permettent aussi aux communautés de se transformer rapidement en primo intervenants [traduction CICR] », d'accéder à des mises à jour sur les opérations de secours, de donner des retours aux acteurs humanitaires et de déposer des plaintes. La technologie joue un rôle central car « on demande aux populations toujours plus de capacité d'auto-organisation et d'auto-gestion [traduction CICR]⁷³ ». Dans la gestion à distance, les entretiens face-à-face disparaissent, normalisant une déconnexion entre les organisations d'aide et leurs principaux interlocuteurs⁷⁴. Les technologies à distance peuvent aussi créer une situation dans laquelle tant les humanitaires que les bénéficiaires surestiment le degré actuel d'autonomisation et de participation des bénéficiaires au moyen de l'utilisation des technologies de gestion⁷⁵.

Parallèlement au recul des humanitaires traditionnels, la technologie engendre aussi de nouveaux acteurs dans l'action humanitaire à distance : nous en savons toujours peu sur la manière dont ces groupes s'engagent dans l'humanitarisme et sur la façon dont leur travail façonnera le futur de l'action humanitaire. Plus l'infrastructure d'information est susceptible d'être endommagée au cours d'une catastrophe, plus les entreprises du secteur privé détenant cette infrastructure seront importantes. Elles deviennent des « fournisseur de secours » en dépêchant des employés pour réparer des relais de téléphones portables et rétablir l'accès au

71 Voir <https://www.disasterready.org/fr/about-0>.

72 M. Duffield, *op. cit.* note 7.

73 *Ibid.*

74 S. Collinson et M. Duffield, *op. cit.* note 68.

75 K.B. Sandvik, *op. cit.* note 33.

réseau⁷⁶. La dépendance aux technologies à distance amène aussi une foule invisible de techniciens contribuant *de facto* à l'action humanitaire. Nous empruntons ici un exemple à Daniel Gilman du BCAH, qui observe qu'une application de téléphone portable qui autorise un accès direct et une transmission d'enregistrement des utilisateurs implique aussi un développeur d'application, un opérateur téléphonique ou une société de communication par satellite, un fournisseur d'accès Internet et une entreprise de stockage des données, ainsi que des organismes de réglementation gouvernementale, tout ceci étant invisible pour le bénéficiaire⁷⁷.

La prolifération de nouveaux acteurs augmente aussi le risque de duplication des efforts. À la suite du tremblement de terre en Haïti, il y a eu une prolifération de nouveaux sites suivant à la trace les personnes disparues, hébergés, entre autres, par le *New York Times*, CNN et Google. Rapidement, il est apparu que ces efforts étaient « redondants et potentiellement déroutants parce qu'ils ont tenté de résoudre le même problème séparément, qu'ils manquaient de normes et de codes communs, et qu'ils n'ont pas partagé leurs informations avec d'autres [traduction CICR]⁷⁸ ». De plus, ils faisaient doublon avec les efforts traditionnels du Comité international de la Croix Rouge (CICR) visant à localiser des personnes disparues. De manière similaire, pendant le tremblement de terre en Haïti, Ushahidi, en liaison avec l'université Tufts aux États-Unis, a fourni une plateforme de production participative *via* les codes abrégés de 4636 SMS et a tracé quasiment près de 4 000 événements distincts. Il s'en est suivi une confusion quand la Fondation Thompson Reuters a utilisé le même code abrégé pour des annonces de service public⁷⁹.

Jusqu'à présent, la plus grande attention a été donnée à l'émergence des communautés de volontaires et de techniciens à distance (V&TC) et à leurs pratiques. Encouragés par les capacités techniques et le peu de barrières à l'entrée, ces groupes jouent maintenant un rôle de plus en plus important dans les contextes humanitaires, production, agrégation, classification et même analyse des données, en parallèle, ou parfois en collaboration avec, des acteurs plus établis et des initiatives multilatérales. Au départ, il est important d'être conscient du fait que les humanitaires numériques forment un groupe hétérogène, avec des compétences, des motivations, des pratiques et des objectifs différents. Jusqu'à présent la majeure partie de l'attention universitaire s'est portée sur un petit groupe d'acteurs : la *Standby Task Force* (SBTF), l'*Humanitarian OpenStreetMap Team* et *Crises Mapper* sont les trois exemples d'initiatives les plus connues et les plus structurées, qui ont bénéficié de relations formalisées avec des acteurs humanitaires traditionnels, traitant et générant des informations en soutien des activités humanitaires. En tant que domaine, l'humanitarisme numérique est en grande partie guidé par des entrepreneurs de haut niveau ; comme dans tout domaine, l'humanitarisme numérique s'accompagne de son propre lot de controverses et contestations sur ce qui s'est passé ou ce qui devrait se passer. L'analyse doit être élargie de manière à discuter de l'état du débat critique *au sein* même du

76 A. Nelson et I. Sigal with D. Zambrano, *op. cit.* note 14.

77 Daniel Gilman, « Humanitarianism in the Age of Cyber-Warfare », présentation, 26 octobre 2013, *Human Security: Humanitarian Perspectives and Responses Conference*, Istanbul, 24 au 27 octobre 2013.

78 A. Nelson et I. Sigal with D. Zambrano, *op. cit.* note 14.

79 FICR, *op. cit.* note 29, p. 168.

domaine et à analyser les activités des outils les plus récents comme *MicroMappers*, en explorant non seulement la façon dont se transforme la manière de définir les problèmes et de les résoudre, mais aussi les raisons de leur changement.

Alors que la participation de ces nouveaux groupes d'humanitaires à distance est fréquemment décrite comme un « second souffle » pour l'action humanitaire, d'importantes questions relatives à la participation à la fois des sociétés et des volontaires humanitaires restent sans réponse. La production participative est basée sur l'hypothèse selon laquelle les contributions agrégées des participants à distance produiront une meilleure connaissance, mais qu'est-ce qu'une foule sait d'une crise ? Les rapports d'évaluation disponibles dressent un tableau mitigé : l'évaluation du projet « Ushahidi Haïti » montre « un déficit considérable de compréhension des aspects opérationnels d'une réponse d'urgence [traduction CICR] » chez les volontaires⁸⁰. En conséquence de cela, par exemple, le SBTF n'entre pas en relation ou ne communique pas avec les communautés affectées par des catastrophes « car les volontaires numériques ne sont pas armés pour gérer une telle responsabilité [traduction CICR]⁸¹ ».

De plus, comme les communautés humanitaires numériques continuent à proliférer, des questions se posent sur l'identité professionnelle des nouveaux acteurs dans les communautés de volontaires et de techniciens. Les volontaires individuels participant à de telles initiatives sont souvent moins outillés que les acteurs humanitaires traditionnels pour gérer les questions d'éthique, de confidentialité et de sécurité entourant leurs activités. En prenant pour point de départ le savoir-faire technique et le désir de bien faire, les V&TC peuvent ne pas être familiarisées avec les principes humanitaires fondamentaux tels la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, ou ne pas s'y intéresser et peuvent ne pas avoir une compréhension suffisante du contexte pour évaluer effectivement l'impact de leur propre travail au regard du principe de « ne pas nuire ». On ne sait pas non plus avec certitude dans quelle mesure les V&TC se perçoivent elles-mêmes comme étant engagées dans l'action humanitaire et, par conséquent, comme responsables au regard des normes et des principes de l'entreprise humanitaire. En réaction, le *Digital Humanitarian Network* (Réseau humanitaire virtuel) et le BCAH ont collaboré activement à la préparation de lignes directrices pour la coopération entre les V&TC et les organisations humanitaires traditionnelles⁸² et des codes de conduite ont été mis au point pour des organisations comme le STBF⁸³. Néanmoins, même si les situations particulières et les enjeux

80 Nathan Morrow et autres, *Independent Evaluation of the Ushahidi Haiti Project*, Development Information Systems International, 8 avril 2011, p. 25.

81 Patrick Meier, communication personnelle de l'auteur, juillet 2014.

82 Luis Capelo, Natalie Chang et Andrej Verity, « Guidance for Collaborating with Volunteer & Technical Communities », *Digital Humanitarian Network*, 2013, disponible sur : <http://digitalhumanitarians.com/collaboration-guidance> ; Mary E. Milner et Andrej Verity, « Collaborative Innovation in Humanitarian Affairs: Organization and Governance in the Era of Digital Humanitarianism », *Digital Humanitarian Network*, 2013, disponible sur : <https://app.box.com/s/oq2gdcy466j6bpdvzyxt> ; Annie P. Waldmann, Andrej Verity et Shadrock Roberts, « Guidance for Collaborating with Formal Humanitarian Organizations », *Digital Humanitarian Network*, 2013, disponible sur : <http://digitalhumanitarians.com/collaboration-with-orgs>.

83 SBTF, *Code de conduite*, disponible sur : <https://docs.google.com/file/d/0B8j8PoWwdddLRVl0RW9DVDFJSDQ/edit>. Pour un aperçu des autres codes de conduite, voir *Digital Humanitarian Network*, *Code de conduite*, disponible sur : <http://digitalhumanitarians.com/content/code-conduct>.

peuvent être pris en compte par des codes de conduite et des formations spécifiques, ces exemples montrent plus largement que les technologies humanitaires modifient et continuent de modifier les relations entre les personnes et entre les personnes et les organisations.

Les technologies de collecte de données humanitaires : nouveaux compromis et nouvelles vulnérabilités

L'utilisation de la technologie d'information pour la collecte et le traitement des données dans un cadre humanitaire fait naître des dilemmes bien connus en matière de responsabilité (bien sûr, la protection du système papier implique également des risques). Toujours est-il que le cas particulier des situations d'urgence implique que ces dilemmes doivent être considérés à la lumière des compromis propres à ce contexte spécifique. Dans la partie suivante, nous décrivons ce à quoi les compromis individuels, organisationnels et systémiques pourraient ressembler.

Au niveau individuel, il y a un compromis entre l'accroissement de l'efficacité de l'action humanitaire et la protection de la vie privée des bénéficiaires dans des situations de crises. Généralement, la protection de la vie privée des groupes et individus vulnérables exigera l'allocation de temps et de ressources pour conduire l'évaluation des risques, pour recueillir et garantir le consentement éclairé et pour mettre en œuvre les protocoles de sécurité des informations au regard des programmes de collecte et au stockage sécurisé des données. Dans des contextes humanitaires, la nécessité d'agir rapidement et résolument peut souvent aller à l'encontre d'actions plus mesurées en vue d'atténuer les risques d'atteintes à la vie privée et à la sécurité.

Un défi qui complique l'évaluation de la protection contre l'efficacité est la confusion entourant les différentes catégories de données. Un excellent exemple peut être trouvé dans la conceptualisation de « données sensibles » dans un contexte humanitaire et la définition des moyens correspondants pour protéger ces données. Tandis qu'elles sont généralement liées aux données personnelles des bénéficiaires, les données peuvent aussi inclure des informations relatives au développement des conflits et aux flambées de violences, ainsi que des informations ou rumeurs relatives aux mouvements planifiés de militaires ou de groupes armés. Pourtant, en pratique, la dynamique imprévisible des crises humanitaires implique que les données sensibles sont difficiles à définir *a priori*, tant en ce qui concerne le contenu que la structure : une information concernant quelqu'un qui a signalé la commission d'une infraction par quelqu'un d'autre peut soudainement comporter un risque de vie ou de mort. De plus, une information peut ne pas être sensible en tant que telle, ou même ne pas conduire à l'identification de qui que se soit, mais combinée et fusionnée avec d'autres données au moyen d'une triangulation, elle peut être la pièce qui donne du sens à un ensemble plus large d'informations et conduit à l'identification d'individus.

Cependant, il est fréquent que le problème ne soit pas lié à la gestion des compromis, mais à une planification insuffisante : Bowcock et Sossouvi soulignent que, par rapport aux virements électroniques, les risques pour les bénéficiaires incluent l'utilisation de données pour des finalités différentes que celles prévues, de même que pour l'échange ou la vente de données à des tierces parties et le risque

de l'utilisation de téléphone portable pour transmettre des données sensibles. Bien que les données soient couramment partagées avec des partenaires (entendus au sens large), donateurs et autorités locales, la question de la divulgation des données à des tiers n'a fait l'objet que de trop peu d'analyses. De plus, les stratégies de sortie manquent souvent de plan précis pour l'effacement des données par les agences ou les tiers avec lesquels les bénéficiaires les ont partagées⁸⁴.

Au niveau *organisationnel*, il faut tenir compte des investissements financiers destinés à sécuriser de grands volumes de données vis-à-vis de la possibilité de dépenser ces fonds pour délivrer de l'aide. Des nouvelles technologies permettant de gagner du temps peuvent épargner des vies, mais elles peuvent être écartées en raison de leurs coûts d'acquisition élevés. Sécuriser des données au niveau opérationnel signifie également investir dans la formation du personnel afin qu'il soit informé sur la façon de rassembler et de sécuriser les données sur le terrain et de la manière dont ils peuvent transmettre les données d'une manière sécurisée à leur siège social et à leurs partenaires. Le consentement des fournisseurs d'informations est souvent présumé quand elles sont fournies « activement », que ce soit par des réseaux sociaux ou par des plateformes de signalement dédiées, contournant ainsi les procédures de consentement appropriées.

En outre, la collecte massive de données peut transformer involontairement des organisations humanitaires en fournisseurs de renseignements⁸⁵, au détriment de leur crédibilité et de leur fonctionnement opérationnel sur le terrain⁸⁶. Nombreuses V&TC ne sont pas correctement équipées pour comprendre les risques encourus. Le gouvernement, une milice ou des groupes cybernétiques privés ont des capacités qui excèdent de loin les systèmes de sécurité des acteurs humanitaires sur le terrain ou ceux des V&TC, et il y a déjà de nombreux exemples d'organisations dont les données sont intégralement « possédées » par des groupes informatiques hostiles, le plus souvent sans que l'organisation en ait connaissance⁸⁷.

Au niveau *systémique*, il y a un désir de fusionner des silos de données et de « recouper » les données pour créer en temps réel un panorama plus complet

84 Haley Bowcock et Kokoevi Sossouvi, « Playing by the Code: Laying Down Some Rules of Engagement for the Use of E-transfers in Humanitarian Response », Human Security: Humanitarian Perspectives and Responses Conference, Istanbul, 24-27 octobre 2013.

85 Christopher Wilson, « Constructing Consent: Ethical Challenges to Information Innovation in Humanitarianism », *Critical Approaches to Humanitarian Technology: Accountability, Decision-Making and New Actors*, conférence, Centre norvégien d'études humanitaires/Institut de recherche pour la paix d'Oslo, Oslo, 28 et 29 novembre 2013.

86 Pour une perspective polémique sur la cartographie de crise en Libye, voir R. Burns, *op. cit.* note 5 ; Steve Stottlemire et Sonia Stottlemire, « Crisis Mapping Intelligence Information During the Libyan Civil War: An Exploratory Case Study », *Policy & Internet*, Vol. 4, n° 3 et 4, 2012 ; et Robert Munro, « Crowdsourcing and the Crisis-Affected Community », *Information Retrieval*, Vol. 16, n° 2, 2013, pp. 210 à 266.

87 John Scott-Railton, *Revolutionary Risks: Cyber Technology and Threats in the 2011 Libyan Revolution*, Center on Irregular Warfare and Armed Groups, US Naval War College, Newport RI, 2013 ; John Scott-Railton et Morgan Marquis-Boire, *A Call to Harm: New Malware Attacks Target the Syrian Opposition*, The Citizen Lab, Université de Toronto, 2013 ; Carly Nyst, « There's No Good Reason for Spy Agencies to Snoop on Humanitarian Groups », *Slate*, juin 2014, disponible sur : www.slate.com/blogs/future_tense/2014/05/22/nsa_gchq_spying_on_humanitarian_groups_like_unicef_medecins_du_monde.html.

d'une crise. Si ceci est, à bien des égards, une tendance positive, un compromis doit être trouvé entre des silos de données organisationnelles fusionnés pour améliorer la coordination et l'efficacité des ressources d'une part et le risque que des acteurs hostiles accèdent à davantage de données d'autre part. Même en absence de mauvaise intentions ou de faute professionnelle flagrante, la simple collecte de données sensibles comporte un risque et favorise de possibles violations de l'impératif « de ne pas nuire ». De plus en plus, les codes de conduite, les manuels et les normes de procédure viennent combler le vide réglementaire. C'est non seulement le type, mais aussi la quantité de données à collecter qui est déterminante : l'accent mis sur des données agrégées est un élément important pour une action humanitaire reposant sur la connaissance. Il semble y avoir une tendance à rassembler trop de données, selon la logique « mieux vaut prévenir que guérir » fondée sur les difficultés pratiques de la collecte de données en situation de crise. L'excès de données collectées porte encore une fois atteinte à la vie privée de ceux qui luttent pour survivre aux crises et aux catastrophes. De nouveaux défis concernant l'identité et l'anonymat existent aussi au niveau systémique : dans la mesure où les données humanitaires sont rassemblées et rendues publiques, la possibilité de ré-identifier des individus et des groupes augmentent à un rythme inconnu. Ce phénomène, appelé « effet mosaïque », est largement reconnu mais peu compris. Il a été démontré que dans le secteur privé, il y a une faible compréhension des dangers que le partage anonyme des données engendrerait dans un contexte humanitaire, dans lequel les données peuvent être limitées, mais les dommages potentiels causés par la ré-identification seraient extrêmes⁸⁸. Comme l'a relevé la version 2013 des normes de protection du CICR, il est possible de rassembler moins de données ou en tous cas des données moins détaillées⁸⁹.

En outre, les mégadonnées et les capacités de télédétection fournissent une occasion sans précédent d'accéder à une information contextuelle sur des crises humanitaires pendantes ou en cours. Beaucoup d'initiatives remarquables, tel *the United Nations Global Pulse*, suggèrent que le développement de système rigoureux de gestion de l'information peut même aboutir à des mécanismes réalisables pour anticiper et prévenir les crises. Néanmoins, d'importantes questions concernant la véracité et la validité des données doivent être abordées. Les transactions de données multiples et l'accroissement de la complexité dans les structures de données augmentent le potentiel d'erreur dans la saisie et l'interprétation des données humanitaires, et cela soulève des problèmes de précision et de représentativité des données qui sont utilisées pour la prise de décisions politiques relatives à des situations sous haute tension qui requièrent une prise de décision rapide. Les données qui sont rassemblées ou générées par un mécanisme numérique ou mobile poseront souvent des défis supplémentaires, en particulier concernant leur vérification. Bien qu'un travail significatif soit fourni pour développer des logiciels et des algorithmes afin de vérifier

88 Nous sommes reconnaissants à Chris Wilson de *The Engine Room* (<https://www.theengineroom.org>) pour cet éclairage.

89 Comité international de la Croix Rouge (CICR), *Standards professionnels pour les activités de protection menées par les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme lors de conflits armés et d'autres situations de violence*, 2^e éd., CICR, Genève, 2013, disponible sur : <https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc-001-0999.pdf>.

les données provenant de la production participative ou de sources anonymes, de tels outils ne sont pas encore opérationnels ou largement disponibles. La compréhension des limites posées à la véracité et la validité des données humanitaires est cruciale dans un contexte dans lequel les humanitaires luttent pour combiner des approches reposant sur des constats et des réponses rapides et efficaces.

Conclusion : qu'est ce qui est humanitaire dans la technologie humanitaire ?

Dans cet article, nous avons tenté de définir les contours d'un programme de recherche qui identifie la technologie humanitaire comme un champ de contestation politique. L'objectif était d'explorer ce qu'apporte la technologie au contexte humanitaire et comment les caractéristiques particulières d'un contexte d'urgence modèlent les conditions dans lesquelles la technologie peut opérer. En permettant la gestion à distance, la technologie humanitaire contribue à la reconceptualisation de l'espace humanitaire. Dans le même temps, le tournant technologique a engendré un ensemble de nouveaux schémas, particulièrement au regard de l'importance des partenariats public-privé. La technologie humanitaire façonne également ce qui peut être considéré comme des ressources et la manière dont elles sont distribuées. De plus, en permettant et en exacerbant la gestion à distance, la technologie humanitaire remodèle les relations entre « celui qui aide » et « celui qui est aidé ». Cet article reflète aussi la manière dont la collecte des données humanitaires, un élément clé dans la tendance à une action humanitaire fondée sur les besoins, produit de nouveaux compromis et de nouvelles vulnérabilités.

Un questionnement nécessaire émerge de ces différentes dynamiques et discussions : qu'est ce qui est humanitaire dans la technologie humanitaire ? Comment l'utilisation de la technologie dans la pratique humanitaire s'accorde-t-elle avec la morale inhérente à l'entreprise humanitaire, à savoir le principe « de ne pas nuire » ? Comment s'harmonise-t-elle avec les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité et de neutralité ? Nous proposons que les questions concernant la manière dont l'introduction de nouvelles technologies dans le champ humanitaire affecte le respect de ces principes au quotidien et la manière dont elles altèrent les pratiques sur le terrain, figurent au cœur d'un futur programme de recherche d'études humanitaires. Une telle analyse doit dépasser toute discussion sur les coûts et les bénéfices de la surveillance, de l'information et des dispositifs de collecte des données.

Nous suggérons que les nouvelles technologies offrent de nouvelles possibilités pour mieux protéger les principes humanitaires, mais elles peuvent entrer en conflit avec l'impératif « de ne pas nuire » si l'introduction de ces nouveaux outils est effectuée sans une réflexion approfondie sur leur impact et un cadre réglementaire. Quand une information est perçue à la fois comme une clé de fourniture de l'aide et comme l'aide elle-même, les mauvais processus de collecte de données, les données inexacts ou la perte de données de bénéficiaires, peuvent causer un préjudice significatif.

Le principe d'humanité

Il est possible d'avancer que les technologies permettent un meilleur respect du principe d'humanité dans le sens où elles permettent à un plus grand nombre de personnes dans le besoin de recevoir une assistance. Pourtant, au cours des dernières années, la combinaison des données accessibles aux humanitaires et la manière dont la technologie permet de tenir compte de l'immédiateté et de la distance entre les humanitaires et le terrain, impactera à la fois la manière dont l'empathie est mobilisée et notre compréhension d'une humanité commune. Étant donné que la technologie de l'information permet un éloignement du théâtre de la crise et la « bunkérisation » des humanitaires, elle ôte potentiellement à l'assistance humanitaire son respect pour les personnes dans le besoin et la compréhension contextuelle de leur situation difficile, tous deux étant la base du principe d'humanité. Plus largement le principe d'humanité risque d'être mis à mal si les données relatives à des personnes en difficulté ne sont pas gérées correctement, si bien que leur droit à l'assistance ou leur sécurité seront également compromis.

Le principe de neutralité

La vision (simpliste) de la technologie en tant que coquille vide attendant d'être remplie, peut ouvrir la voie à l'argument selon lequel le principe de neutralité pourrait être mieux respecté grâce aux technologies puisqu'elles peuvent agir et décider de manière plus neutre que les humains. Cet article, cependant, soutient que la technologie est ni neutre ni adoptée passivement dans une crise. Les technologies sont plutôt utilisées par des êtres humains d'origines professionnelles et culturelles différentes, avec des capacités et des préférences spécifiques variables. Dans le même sens, la « neutralité » de n'importe quel système de gestion des informations est dépendante des catégories et actions correspondantes qui sont mises en œuvre. De plus, la technologie ne permettra jamais une neutralité parfaite, en ce sens qu'elle pourrait libérer les humanitaires de la politisation de l'espace humanitaire. L'introduction de pratiques et de dispositifs inconnus et nouveaux dans les zones de conflit, dans lesquelles le manque de confiance et le soupçon prévaut souvent, peut potentiellement alimenter des conflits déjà existants. Ainsi, il faut porter une attention particulière à la manière dont l'absence de neutralité de la communication, la modélisation et la collecte des données empiètent sur l'objectif déclaré de neutralité humanitaire⁹⁰.

90 James Der Derian, « The Question of Information Technology in International Relations », *Millennium: Journal of International Studies*, Vol. 32, n° 3, 2003, p. 441 à 456 ; Maria Gabrielsen Jumbert, « Controlling the Mediterranean Space Through Surveillance: The Politics and Discourse of Surveillance as an All-encompassing Solution to EU Maritime Border Management Issues », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 3, 2012, pp. 35 à 48.

Le principe d'impartialité

L'un des principaux arguments est que le principe d'impartialité serait mieux respecté avec un système de gestion numérique des informations, garantissant que chaque personne enregistrée reçoive l'aide à laquelle elle a droit. Pour ce faire, cependant, il présuppose que chaque personne dans le besoin soit enregistrée et que les humanitaires gardent à l'esprit que les populations déconnectées en raison de la facture numérique ne sont pas comprises dans les échantillons de collecte des données. Si l'aide humanitaire est censée être distribuée de manière impartiale et être fondée seulement sur les besoins, la distribution de secours par la technologie, comme l'« argent mobile », exige souvent une couverture réseau, la possession d'un téléphone portable, une instruction technique et financière suffisante des bénéficiaires et la capacité pour les humanitaires de prendre des décisions en toute connaissance de cause, fondées sur des analyses des mégadonnées. La technologie peut permettre une meilleure forme d'assistance humanitaire qui ne prend pas parti ou qui ne fait pas de distinctions fondées sur la race, le genre, l'âge ou les convictions politiques et qui favorise les cas les plus urgents.

En résumé, cet article a soutenu que le déploiement de technologies dans l'action humanitaire n'est pas seulement une question de meilleure correspondance entre la technologie la plus appropriée et un problème ou une pratique spécifique. Si tel était le cas, la réussite du déploiement de la technologie dans le domaine humanitaire serait une simple question d'innovation spécialisée en adéquation avec les objectifs poursuivis et axée sur le bénéficiaire, avec des solutions aux défis humanitaires qui seraient probablement axées sur la technologie. Au lieu de cela, cet article a démontré que l'utilisation de nouvelles technologies rend plus que jamais brûlantes les questions exposées ici, qu'elles renvoient à la politique de l'espace humanitaire, à la création de nouveaux arrangements entre les acteurs, à la distribution de ressources et à la définition des relations, ou à la manière dont la collecte de données crée de nouvelles vulnérabilités. En conservant cela à l'esprit, nous invitons la communauté universitaire et ceux qui mettent en œuvre, développent et investissent dans les technologies humanitaires, à soigneusement évaluer les dynamiques engendrées par ces technologies.